

Consultation relative à la modification de de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (modification du délai d'attente pour le regroupement familial des personnes admises à titre provisoire)

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir donné la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Les modifications proposées n'apportent aucun commentaire nécessaire de la part du Canton de Neuchâtel, puisqu'il s'agit d'une adaptation suite à des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), ainsi que du Tribunal administratif fédéral (TAF).

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de recevoir, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 3 juillet 2024.

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND